

## ÉDITORIAL

### Les catastrophes estivales sont elles évitables?

Les drames de la canicule ont mis en relief les dangers que font courir l'ultra libéralisme à notre société. Les leitmotivs du gouvernement actuel – moins d'État, moins d'impôts, diminutions des dépenses publiques, accroissement des profits privés – mettent en difficulté les services d'urgence médicale. Ces choix sont aussi responsables de l'absence d'une vraie politique forestière dont les conséquences directes se manifestent dans l'intensité des feux de forêt.

Les ultra libéraux trompent les citoyens quand ils annoncent que ces problèmes seront réglés par le recours à l'initiative privée. Des grands services publics de l'État, comme EDF-GDF, la Poste ou la SNCF sont sous la menace réelle de privatisations inacceptables. L'expérience montre que le secteur privé n'apporte pas de meilleurs services aux usagers. Tel est également le cas de la distribution de l'eau ou du téléphone. France Télécom, qui était une entreprise publique florissante et innovante, est passée près de la faillite financière depuis le désengagement de l'État. La récente recapitalisation d'Alstom ne doit pas apparaître comme un changement de politique, mais plutôt comme le résultat de l'influence du lobby ferroviaire auprès du gouvernement. Avec un sens très particulier des réalités, Francis Mer s'est senti obligé de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une re-nationalisation.

La recherche, aussi, est menacée par cette politique. Selon les chantres de l'ultra libéralisme, l'État doit se limiter aux fonctions régaliennes: impôt, police, armée, justice...

L'enseignement et la recherche n'en font pas partie mais tout le monde s'accorde à reconnaître que l'investissement dans la connaissance est indispensable au bon fonctionnement culturel, social et économique de nos sociétés. Dans notre pays, comme dans la plupart des pays développés, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est financée à la fois par le secteur public (38,7%) et le privé (52,5%) [cf. OCDE 2003/1]. L'Union européenne veut accentuer le désengagement des États. Tout en augmentant la DIRD à 3% du PIB en 2010, elle propose de diminuer relativement le financement de la part publique au tiers de la DIRD. De surcroît, la communauté scientifique est de plus en plus dessaisie des choix de politique scientifique. Cette politique a pour conséquence le sur-financement de certaines disciplines et l'abandon de beaucoup d'autres – l'archéologie préventive, par exemple. Ainsi, la politique scientifique est élaborée à partir d'effets d'annonce et de pilotages par l'aval qui pèsent toujours d'avantage sur les orientations des laboratoires.

Nous discuterons de ces thèmes lors de notre prochain Conseil syndical national qui se tiendra les 10 et 11 octobre. Nous demandons aux sections syndicales de mobiliser les personnels contre cette politique de démantèlement des services publics.

## CONSEIL SYNDICAL NATIONAL

### ORDRE DU JOUR

### « La crise de la recherche »

**Vendredi 10 et samedi 11 octobre 2003**

Salle des conférences • 1, place Aristide-Briand Meudon Bellevue

#### Vendredi 10 octobre

- 09h30** ..... Accueil des délégués.
- 10h00 - 11h00** ..... Introduction au débat général et aux travaux des commissions.
- 11h00 - 13h30** ..... Réunion des commissions 1 et 2.
- Commission 1** ..... L'emploi scientifique et les carrières (H.-É. Audier et P. Monfort).
- Commission 2** ..... Quel espace européen pour la recherche? (D. Jouan et J. Fossey).
- 13h30 - 14h30** ..... Déjeuner au restaurant de Bellevue.
- 14h30 - 17h00** ..... Réunion des commissions 3 et 4.
- Commission 3** ..... Les structures de recherche et leur financement (B. Veyssièrre, G. Chaouat).
- Commission 4** ..... Valorisation sociale, économique et culturelle de la recherche (G. Collin, M. Ollivier).
- 17h30 - 19h00** ..... Conférence de presse sur le lancement de la nouvelle VRS.
- 19h30** ..... Buffet campagnard, salle des directeurs de Meudon-Belleuve.

#### Samedi 11 octobre

Rapport des commissions et votes des textes

- 09h30** ..... Rapport de la commission 1
- 10h30** ..... Rapport de la commission 2
- 11h30** ..... Rapport de la commission 3
- 12h30** ..... Rapport de la commission 4
- 13h30** ..... Fin des travaux du CSN et repas sur le pouce

### RAPPEL DES MODALITÉS DE VOTE AU CSN

#### Article 8 du règlement intérieur

Conformément à l'article 9 des statuts, toutes les sections syndicales sont représentées au CSN (Conseil syndical national); les sections de plus de vingt adhérents disposent d'un délégué supplémentaire par tranche de vingt adhérents. Sauf décision contraire prise préalablement par le CSN, ses propositions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés, le conseil ayant été régulièrement convoqué. Les membres de la CA, les secrétaires des sections nationales, les secrétaires des comités de liaison et les délégués des sections disposent chacun d'une voix. Les membres suppléants de la CA et les élus du SNCS dans

les différentes instances sont invités aux réunions du CSN, avec voix consultative. Le CSN se réunit au moins une fois par an entre les congrès. Il peut être convoqué exceptionnellement à la demande de la CA, en particulier à la suite de la demande de la moitié des sections. Afin de permettre une préparation démocratique, la convocation d'un CSN par la CA doit avoir lieu au moins deux mois à l'avance; la proposition d'ordre du jour et les textes préparatoires sont adressés aux adhérents au moins trois semaines à l'avance.

**Chaque participant aux votes doit être à jour de sa cotisation 2003. Un mandat sera remis à l'entrée du CSN sur cette base.**

# BI n°463 septembre 2003

> Emploi scientifique

## **UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ** 3

Par Henri-Édouard AUDIER

> Espace européen de la recherche

## **QUELLE EUROPE POUR LA RECHERCHE ?** 6

Par Jacques FOSSEY

> Valorisation social, économique et culturelle

## **DES CHOIX POLITIQUES ET DES IMPLICATIONS BUDGÉTAIRES** 9

Par Gaston COLLIN

> Structures et financement de la recherche

## **POURQUOI TANT DE HAINE ?** 13

Par Bernard VEYSSIÈRE

> Lettre ouverte

## **À GÉRARD MÉGIE, PRÉSIDENT DU CNRS** 16

Par Henri-Édouard AUDIER

> Situation financière

## **PRISE DE POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS** 18

> Lettre aux chercheurs

## **NON AUX ENTRETIENS OBLIGATOIRES AU RETOUR D'ÉVALUATION** 20

Par Patrick MONFORT

## UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ

La bataille pour l'emploi est fondamentale pour l'avenir de la recherche mais la plus difficile dans le contexte actuel. Trois objectifs pour le syndicat : élargir nos alliances, se donner les moyens de débats avec la communauté scientifique, mieux expliquer nos propositions.

Par **Henri-Édouard AUDIER**, membre du conseil d'administration du CNRS.



### Pour une approche globale

En matière de sciences et de recherche, le retard pris par l'Europe dans son ensemble est plus important encore en France depuis deux ans. Partant, l'emploi scientifique stable (titulaire dans le public, CDI dans le privé) est devenu un enjeu majeur de société, sous quatre aspects complémentaires :

- le potentiel public de recherche, en termes de chercheurs et d'ITA ;
- le nombre d'universitaires et l'amélioration de leurs possibilités de faire de la recherche ;

■ l'importance de la recherche mise en œuvre par les entreprises ;

■ la place de la formation par la recherche dans les activités du pays. On peut toujours finasser s'agissant des chiffres ou de la répartition de la croissance nécessaire entre les secteurs, mais atteindre 3 % du PIB pour la recherche en 2010 suppose d'accroître de plus de 5 % par an l'emploi scientifique et davantage encore le nombre de doctorants, et ce sans décompter les postdocs éventuels. À titre d'exemple, cela signifie que le CNRS devrait disposer, compte

tenu des départs, de plus de mille postes par an pour recruter (fut-ce en partie par accueil), et non de seulement 360, selon les chiffres « officiels ».

### Pour un plan d'urgence

Cette situation nécessite de décider et de mettre en œuvre un plan pluriannuel de l'emploi scientifique répondant à ces objectifs, au demeurant européens, objectifs sur lesquels le président de la République s'est engagé. À supposer qu'une volonté d'aller dans ce sens existe vraiment, des mesures urgentes sont à prendre pour attirer les étudiants vers ces carrières.

Ce qui implique notamment un fantastique effort pour susciter et retenir les vocations : certitude de trouver un emploi stable correspondant à leur qualification après la thèse ; amélioration des conditions matérielles du doctorat (salaire, protection sociale, cotisation retraite), et des conditions de travail ; amélioration aussi des carrières ; reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives ; ouverture des corps de l'État aux personnes formées par la recherche, etc.

### Pour une politique offensive vis-à-vis de l'Europe

La crise des vocations scientifiques est à la fois européenne et américaine. Cependant, les États-Unis compensent ce déficit en pratiquant le pillage des cerveaux de l'Europe et des autres pays.

>>>

>>>

En outre, si certains pays continuent à fonctionner avec une trop forte dose de postdocs, ces derniers vont se rabattre sur les emplois disponibles dans des pays tels que la France (déjà 25 % d'étrangers sont recrutés en SDV) sans qu'aucune réciprocité pour nos docteurs ne soit appliquée dans les autres pays.

Nous devons exiger auprès de l'Europe que l'effort pour accroître le nombre de chercheurs et d'enseignants du supérieur dotés d'emplois stables soit à la fois plus important et mieux partagé.

Pour établir un vaste rapport de force, si notre position est de donner toute sa place à la recherche dans les activités culturelles, économiques et sociales, nous devons avoir une approche globale. D'autant qu'il s'agit d'une condition nécessaire pour bénéficier d'un large soutien dans le pays. Nous ne pouvons pas non plus nous désintéresser du développement – sur leurs fonds propres – du potentiel humain des entreprises, au risque de reporter sur les organismes publics l'ensemble des recherches nécessaires à celles-ci.

Parallèlement, nous ne devons pas refuser la participation du secteur public à la création de PME innovantes ou les collaborations avec le secteur privé, à condition qu'on accroisse le potentiel public en conséquence, afin de renforcer aussi les recherches fondamentales.

Dans notre propre milieu, la prise en compte de la situation de l'enseignement supérieur et des universitaires est un impératif qui devrait nous conduire à élaborer une plate-forme commune au sein de la FSU. Au-delà des besoins de l'enseignement, il faut donner à chaque universitaire la possibilité de pratiquer la recherche et, pour ce qui nous concerne, être spécialement attentionnés envers ceux qui travaillent dans des laboratoires

liés à des organismes. Parmi les mesures à prendre, il conviendrait notamment : de ramener le service annuel d'enseignement des jeunes MC à 92 h (coût : 2 000 postes) ; et de disposer progressivement dans les organismes d'environ 10 000 postes d'accueil à mi-temps (sur quatre ans renouvelables) pour les universitaires – considérés, par une instance scientifique nationale, pratiquer une intense activité de recherche – (coût : 2 500 postes de chercheurs et 2 500 d'universitaires). L'ampleur du défi et la situation catastrophique de l'emploi scientifique méritent que le SNCS réfléchisse à sa stratégie en se basant sur l'expérience des actions des derniers mois.

### Pour un débat public sur les postdocs

Certes, dans notre milieu, s'agissant des postdocs, le plus grand flou règne. Il nous appartient donc de préciser les termes de l'explication, de réfuter des objections et de mener le débat. Ce qui suppose de prendre de larges initiatives de discussion.

**1 ■** Nous ne devons pas assimiler toutes les « positions pro-postdocs », ce qui conduirait à traiter en ennemi des gens proches de nous. Certains sont pour le postdoctorat, parce qu'ils estiment que « voir ailleurs un an ou deux quand on est jeune », avant ou après le recrutement, est positif ; nous aussi, réaffirmons-le. D'autres estiment qu'il conviendrait de disposer en France, et dans les organismes, d'un volant de stages « type ATER » juste après la thèse pour préparer les concours ; une position proche de la nôtre, et il faut, là encore, le dire.

**2 ■** Un autre argument est lié aux besoins de main d'œuvre dans les labos, au motif qu'il est plus facile d'obtenir des postdocs que des postes. Argument défendu par certains jeunes qui préfèrent un postdoc plutôt que rien du tout, notamment en SHS où leur situa-

tion est catastrophique. Ces jeunes restent disponibles pour défendre l'emploi statutaire et sont souvent conscients qu'il faut un minimum d'adéquation entre le nombre de postdocs et les possibilités statutaires. À nous de les entraîner dans notre mouvement.

**3 ■** Enfin, une fraction très minoritaire du milieu se référant « au modèle américain », est pour la suppression des grades de CR et MC et leur remplacement par des postdocs... Primo, nous ne sommes pas aux États-Unis, où l'on peut « se caser » à tout âge : en France, où le privé recrute jeune, mettre un docteur sur le marché du travail au-delà de trente ans, a fortiori de trente-cinq ans, c'est l'envoyer dans le mur.

Secundo, dans un contexte européen où guette la pénurie de scientifiques, ce mode de recrutement à l'ancienneté deviendra vite une sélection à rebours.

### Pour une défense argumentée des statuts de titulaire

Le statut de titulaire est attractif pour les jeunes, car il préserve la liberté de recherche. Et nous devons répondre aux arguments de ses détracteurs, particulièrement hostiles à ce statut des chercheurs.

**1 ■ Premier argument :** « on ne peut être chercheur à vie ». En réalité, les chercheurs et ITA des organismes publics affichent l'un des plus forts taux de mobilité de la fonction publique. Il faut d'abord noter que la mobilité vers l'extérieur serait plus importante si, au lieu de se gargariser sur sa nécessité, les gouvernements ouvraient, aux chercheurs et aux enseignants chercheurs d'autres voies concrètes de mobilité volontaire vers les corps de l'État, les administrations, le privé ou encore vers la diffusion de la culture scientifique, pour laquelle l'État devrait consentir un effort considérable.

Il faut aussi souligner que les cher-

>>>

>>>

cheurs n'exercent pas leur activité de la même façon ou avec les mêmes fonctions au cours de leur carrière, tout en gardant le même statut.

**2 ■ Deuxième argument :** « les chercheurs sont coupés de l'enseignement ». C'est faux. Une enquête menée par Catherine Bréchinac, alors directrice générale du CNRS, a montré que, en moyenne, les chercheurs assurent un service de 20 % d'enseignement. Et, s'ils sont parfois recherchés pour cette activité, ils en sont également souvent écartés, dans certaines disciplines ou universités. Il serait souhaitable de donner plus de lisibilité à l'activité d'enseignement de très nombreux chercheurs et ingénieurs, laquelle s'exerce, malheureusement, grâce au système opaque des heures complémentaires.

Nous proposons de reconnaître, sur la base du volontariat et dans le cadre de leur statut actuel qui le permet, ce que nous nommerions des « chercheurs enseignants associés ». Par un contrat de quatre ans avec une université, ceux-ci exerceraient un service d'enseignement de l'ordre du quart de temps et percevraient une prime du montant de la prime d'encadrement des universitaires.

**3 ■ Troisième argument :** « le statut de titulaire est une rente à vie, même quand on n'est plus productif ». Certes, un faible pourcentage de personnels est temporairement à la dérive, mais ce taux n'est pas différent dans le privé : le terme « placardiser » n'a pas été inventé dans le secteur public. Nous ne pouvons cependant pas nous contenter de ce constat et nous devons formuler des propositions pour améliorer la situation :

– s'assurer que les instances scientifiques jouent mieux leur rôle de prévention en cas de dérapage individuel (certaines sections suivent de près dix dossiers individuels, d'autres aucun) ;

– évaluer tous les corps (ingénieurs par exemple) et toutes les activités, y compris d'enseignement ;

– discuter des modalités de réorientation en cas d'évaluation négative.

### **Pour une importante réhabilitation des carrières**

■ Compte tenu de leurs qualifications, et en comparaison des revenus des professions libérales ou des cadres du privé, il conviendrait de doubler les salaires des enseignants chercheurs, des chercheurs et des ITA.

Et, au moment où le gouvernement va effectuer des baisses d'impôts qui vont surtout bénéficier aux revenus élevés, nous n'avons aucun complexe à formuler nos exigences. C'est une condition fondamentale d'attractivité de nos métiers.

■ S'agissant des doctorants, les revendications ont été très détaillées lors du dernier congrès (1500 euros nets par mois, couverture sociale, etc.).

Il conviendrait aussi d'ajouter au moins la validation de l'année de DEA pour la retraite, et faire en sorte que cette cotisation soit prise en charge par l'État.

■ Un volant de stages style ATER doit être mis à la disposition des organismes dans les deux années qui suivent la thèse, pour permettre la présentation aux concours dans de bonnes conditions (certains candidats ne peuvent aller à l'étranger pour de multiples raisons).

■ Pour ce qui concerne le recrutement au niveau thèse (ou thèse plus un an) des chercheurs et ingénieurs, nous demandons un salaire de 2100 euros par mois, avec répercussion sur toute la grille des points d'indice supplémentaires.

■ Les années de travail pendant et après la thèse doivent être validées

dans les reconstitutions de carrière, tout particulièrement pour les ingénieurs.

■ Les grades CR2 et CR1 doivent être maintenus – CR1 devant correspondre à un double cursus, une autre activité, un séjour de longue durée dans un laboratoire industriel ou étranger avant le recrutement –, mais le passage CR2/CR1 doit être ramené à trois ans.

■ Le passage CR1/DR2 devrait s'effectuer en moyenne dix ans après la thèse. Les rapports des DR2/DR1/DR0 devrait être alignés sur ceux des PR2/PR1/PRO.

■ Le recrutement « jeune » que nous préconisons est parfaitement réalisable avec les statuts actuels. Seul le faible nombre de recrutements conduit à ne pas le mettre en œuvre. Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique devrait intégrer la nécessité de revenir exclusivement à un recrutement jeune pour les CR2 (entre thèse et thèse plus deux ans).

Une étude particulière devrait être menée pour le secteur SHS pour lequel, sans accroissement des débouchés et réformes structurelles, la situation demeurera inextricable.

■ Un recensement des précaires et hors statuts devra être effectué, afin de prévoir un plan d'intégration en conséquence.

En conclusion, je tiens à préciser que ce texte vise deux objectifs :

■ sans autocensure, placer nos revendications à un niveau correct, même si elles peuvent apparaître utopiques dans le contexte actuel, difficile, nous en sommes parfaitement conscients ;

■ réfléchir à notre stratégie et à nos alliances, pour faire aboutir ces revendications. ●

## QUELLE EUROPE POUR LA RECHERCHE ?

Comment développer l'Europe de la recherche alors qu'il manque 700 000 chercheurs et ITA ? Le syndicat doit s'engager à fond sur cette question si on veut éviter que l'espace européen de la recherche devienne une super assemblée de « mandarins-bureaucrates ».

Par Jacques FOSSEY, secrétaire général du SNCS.

Le 6<sup>e</sup> Programme cadre de recherche-développement (PCRDT) a commencé fin 2002 et s'achèvera en 2006. Il est doté de 17,5 milliards d'euros, et comporte, pour la première fois, des instruments nouveaux visant à rassembler un nombre important d'acteurs et d'équipes dans **des réseaux d'excellence et dans des projets intégrés**. En outre, des projets plus proches des systèmes anciens ont été maintenus (pour des montants représentant au maximum 20 % des sommes totales prévues). Enfin, des formes classiques telles les bourses Marie Curie sont désormais accompagnées d'actions visant à faciliter le retour et l'insertion de chercheurs européens ayant quittés l'Europe (pour les États-Unis, le Japon ou encore l'Australie).

**Une idée domine dans le 6<sup>e</sup> PCRDT : lutter contre la segmentation, voire la fragmentation de l'effort de recherche européen qui est, d'une part, inférieur en proportion du PIB consacré à la recherche-développement et, d'autre part, insuffisant dans de nombreux secteurs.**

Pour ce faire, plusieurs dispositions ont été retenues (avec l'accord des gouvernements). Dans le programme lui-même, une partie importante des moyens est dévolue à l'activité qui vise à **développer l'Espace européen de la recherche (Eranet)** afin de faciliter la coopération entre organisateurs de programmes nationaux ou régionaux de recherche. Plusieurs actes

se sont voulus fondateurs d'une démarche visant à porter l'effort de recherche-développement en Europe à 3 %, dans la foulée du conseil de Lisbonne (en 2000) et de plusieurs conseils européens depuis lors. Notre gouvernement a « bien entendu » souscrit à cet objectif, mais, au-delà des déclarations de principe, il reste passer à l'acte.

**Plusieurs événements sont venus récemment moduler ces déclarations, et méritent d'être un peu détaillés ici :**

■ La convention qui prépare la constitution n'a pas changé fondamentalement le rôle et les objectifs des moyens accordés à la recherche. Si elle rappelle, au titre 11, que la recherche est libre (c'est l'un des éléments de la charte des droits fondamentaux), elle fixe à nouveau des objectifs qui sont ceux de la compétitivité (voir article correspondant) ;

■ Quantité de débats ont eu lieu concernant, d'une part, la fraction du budget communautaire consacré par l'Union européenne à la recherche<sup>1</sup> et, d'autre part, sur la manière d'utiliser les moyens financiers ainsi disponibles : faut-il continuer avec le système actuel d'appels à proposition ? Faut-il créer un conseil européen de la recherche ? Faut-il développer une autre forme de coopération en créant une agence européenne de la recherche ?

### Rappel de quelques faits

Changer les objectifs et les moyens d'un traité suppose évidemment que l'on soit moteur de propositions, et aussi capable de les faire accepter par d'autres états, d'autres organisations ; et l'Europe de la recherche se joue désormais à vingt-cinq pays, qui contribuent au budget de l'Union. Ensuite, cela signifie que l'on accepte les conséquences de ce que l'on a proposé.

>>>



>>>

De ce point de vue, notre gouvernement, s'appuyant sur les réactions des chercheurs, a lutté jusqu'au bout pour obtenir la création des nouveaux instruments, lesquels, en effet, mettent en œuvre des contrats impliquant vingt-cinq à trente-cinq équipes pour des montants de trois à huit fois plus importants qu'auparavant et pour des durées allant de quatre à six années. Le taux de sélection est nécessairement plus fort, et le montage plus complexe.

Augmenter la coopération par des moyens moins liés à une évaluation compétitive forte pose quelques problèmes: puisqu'il s'agit d'argent provenant de l'ensemble des pays participant à l'Espace européen de la recherche, il y a nécessairement des règles administratives à respecter.

Ainsi, dans *Nature Medecine*, l'ancien directeur de l'EMBL, Philipson, propose d'accroître la coopération en accordant des moyens plus importants à une sorte de Conseil européen de la recherche. Mais il ajoute qu'il faudrait libérer totalement le processus de règles implicites liées au «juste taux de retour pour les pays». Or, c'est justement cet argument qui, avant le lancement du 6<sup>e</sup> PCRD, a empêché que se concrétise la proposition initiale du commissaire Philippe Busquin, lorsqu'il a lancé l'initiative de l'Espace européen de la recherche, **à savoir: l'ouverture réciproque des programmes nationaux, des moyens communautaires venant abonder, renforcer les moyens nationaux.**

La majorité des organismes de recherche ont salué avec enthousiasme cette idée. Mais ont ensuite déclaré qu'il n'y avait pas de programme national, sauf certaines organisations telles la DFG ou la Max Planck, ou encore des régions européennes très impliquées dans le soutien à la recherche. Il reste de cela le programme Eranet, qui s'efforce de rapprocher des programmes de recherche dans des pro-



cessus de coopération, lesquels ne font pas l'objet d'un affichage thématique ciblé.

Ainsi, peut-on estimer que, si les moyens et les instruments «recherche» de l'Europe ne sont pas à la hauteur de ce qu'il faudrait, chacun, à des niveaux différents, en porte une part de responsabilité; et, si la critique est facile, l'incohérence des critiques est énorme. «Pas assez d'argent» versus «C'est la responsabilité des états de soutenir la recherche fondamentale, mais celle de l'Union européenne de faire sauter les points de blocage».

**Autre élément de critique:** tout cela est décidé par des bureaucraties, il faudrait une consultation plus large des milieux scientifiques. Pourtant, l'expérience vient d'être

tentée: plusieurs milliers d'idées de projets réalisables –constituant la plus grande base de projets scientifiques et de coopérations possibles consultable en ligne– ont été transmis, l'an dernier, lors de l'appel à expression d'intérêt.

### L'insoutenable réalité

Il manque, au minimum, 700 000 chercheurs et ingénieurs de recherche en Europe si l'on voulait réellement se rapprocher d'une proportion raisonnable du nombre de travailleurs scientifiques par million de personnes actives.

Les dépenses de recherche-développement sont insuffisantes et le travail scientifique est trop fragmenté; les capacités de valorisation sont elles aussi insuffisantes et, dans de nombreux pays,

>>>



>>>

la recherche industrielle n'est pas assez financée, organisée, poursuivie ni utilisée (recherche alibi financée indirectement par l'état, mais pas réellement utilisée). En outre, tout le monde en convient, les carrières sont insuffisantes, et les possibilités d'échange, incorrectes.

### Au-delà des critiques et des vœux pieux

En premier lieu, il conviendrait assurément de mesurer la situation réelle. S'agissant des compétences existantes chez nos voisins européens, notre propre milieu se révèle en effet assez mal informé<sup>2</sup>.

Ensuite, il faut ouvrir dans nos rangs un vrai débat concernant les rapports entre la science et la société. Car ce débat, situé en Europe, avec des cultures différentes (plus ou moins teintées de colbertisme ou de libéralisme), requiert également, bien entendu, de connaître les réalités, contraintes et succès des autres.

En effet, il est certainement irréaliste d'aller simplement clamer aux autres, qui ne sont pas toujours minables : « Copiez notre système français et tout ira bien ! ». Puisque d'importants moyens financiers sont demandés à la société, des comptes sont à rendre.

Et un autre débat est nécessaire : comment organiser l'autogestion de

la recherche lorsque près d'un million d'acteurs peut être impliqué ? Comment déléguer ? Comment pondérer différentes questions ?

Au-delà des pétitions de principe, un Conseil européen de la recherche ne risque-t-il pas de constituer une super assemblée de mandarins, conservateurs sur le plan scientifique et technique ?

Mais, dans toute cette discussion, il convient de ne pas oublier que, dans certaines sociétés et industries, se pratique aussi de la recherche et parfois de la très bonne recherche ; ou encore que des solutions fonctionnant bien dans des isolats culturels précis (la physique des particules élémentaires, par exemple) seraient difficilement extrapolables dans des domaines où la compétition est importante, et pas uniquement pour des motifs industriels<sup>3</sup>. Enfin, des critiques et des propositions mal réfléchies peuvent aussi aboutir à conforter des thèses totalement libérales telles que : « Augmentons les difficultés, les plus forts et les meilleurs gagneront toujours ».

Plusieurs analystes sérieux montrent que le retard se creuse entre l'Europe et les États-Unis, qui ont toujours les moyens de cannibaliser les compétences ou les résultats des travaux, ou encore de remplir les labos de scientifiques

chinois taillables et corvéables à merci pendant plusieurs années. Enfin, si la coopération était aussi un peu plus réelle entre organismes et structures françaises, les termes de la compétition en Europe seraient sans doute moins difficiles.

Mais, au bout du compte et de la journée de réflexion, il reste à montrer, réellement, que la science nécessitant la coopération, il faut l'organiser. Dans l'intérêt de tous. ●

## NOTES

1) Un rapport établi par un groupe d'économistes souligne que si plus de 48 % des dépenses concernent le soutien à l'agriculture (PAC), et si presque 25 % vont aux fonds structurels et à la politique de cohésion, une refonte du budget de l'Union pourrait apporter des moyens plus importants pour la recherche.

2) Il suffit d'écouter le nombre de collègues qui indiquent ne pas connaître d'équipes dans d'autres pays européens, et ne raisonner que par rapport aux États-Unis ; lesquels constituent souvent le lieu de production scientifique majoritaire.

3) Nous pensons à la compétition féroce - c'est peu dire -, dans le domaine du génome.

## DES CHOIX POLITIQUES ET DES IMPLICATIONS BUDGÉTAIRES

Le gouvernement a une idée fixe : la marchandisation de la recherche. La recherche privée étant insuffisante, le secteur public est sommé de suppléer à cette défaillance. Deux conséquences à cette politique : mise au pas autoritaire et somptueux cadeaux financiers aux entreprises.

Par **Gaston COLLIN**, membre du bureau national du SNCS.



la répartition : 1 % pour la recherche publique et 2 % pour la recherche privée, finalisée – en clair, à but lucratif. Par delà l'attrait des nombres soigneusement donnés en pâture (et entiers de préférence), on est conduit à s'interroger sur les motivations d'un tel dosage, surtout quand il est censé s'appliquer indistinctement à des contrées notablement différentes du point de vue de leurs traditions, de leur degré de développement et de leurs structures. Les voies de l'expertise sont impénétrables ! (Essentiellement d'ailleurs du fait de leur absence de profondeur).

Le diagnostic a déjà été tellement ressassé qu'il en est devenu un lieu commun : la France n'investit pas assez dans la recherche ! L'innovation est un moteur essentiel du développement. En conséquence, il est devenu impératif de s'y engager résolument. L'avenir appartiendra aux nations qui n'y rechigneront pas. Ce constat unanime étant établi et inscrit au catalogue, il ne s'ensuit cependant pas d'accord concernant les dispositions pratiques à même d'y porter remède. Il y a au contraire, pour le moins, cacophonie. Chacun y va de sa médecine : reflet des lampes ministérielles sur les crânes chauves de contingents d'experts, trépignements du patronat tourmenté par un insatiable appétit, insondables profondeurs des discours de circonstance des responsables politiques... Mais tout cela est-il si compliqué ? Peut-être pas, après tout,

si l'on examine sereinement les données du problème.

Les indicateurs statistiques sont accablants : la France est « dans le rouge » avec sa recherche maigrichonne ne pesant guère que 2,1 % du PIB, alors que d'autres pays flirtent insolemment avec d'opulentes contributions à 3 % (et pour certains aux PIB tout à fait conséquents). Sur ce point, c'est l'accord général : la situation a largement dépassé la simple préoccupation.

Dans les injonctions du sommet européen consacré à cette épineuse question, on avait solennellement pris l'engagement de porter, pour toute l'Europe, l'effort au niveau de cette ligne de flottaison des 3 %, et ce dès 2010.

Cependant, après analyse fine, apparaît un boitillement perceptible dans

Qu'en est-il de notre pays concernant cette répartition ? D'abord une coïncidence : la recherche publique reçoit déjà sa solde de 1 %, à peu de choses près. Donc, il serait inconvenant d'y investir plus. Et même, en période de turbulences, le bon sens recommande de la promouvoir au grade de « variable d'ajustement » ; avec toutes les inévitables conséquences en termes de chipotage budgétaire. Quant à la recherche privée, l'effort y est insuffisant nous confie-t-on, s'effrayant aussitôt d'une telle audace. Et de promouvoir au rang de grande cause nationale cette fois-ci, les ronds de jambes financiers, les révérences d'exemptions fiscales et les courbettes d'incitations trébuchantes censées exercer une irrésistible séduction.

Et l'on voudrait nous faire passer cela pour une politique de la recher-

>>>

>>>

che! Essayons d'être un peu sérieux. Car l'enjeu est de taille; nous y jouons notre peau et plus encore, celle des générations à venir.

### État des lieux

La recherche publique en France est d'un excellent niveau tant au plan quantitatif que qualitatif. Dans ce domaine, notre syndicat, en phase avec toute la communauté scientifique, a balayé les pitoyables tentatives de dénigrement et de culpabilisation engagées sur le flanc droit. Olivier Postel-Vinay, visiblement en manque d'une grande mission accordée à toute l'estime qu'il a de lui-même, s'était aventuré sur ce terrain en voltigeur de pointe. La mise au point argumentée du SNCS (cf. VRS n° 353 bis et VRS n° 354) lui a permis de ne pas faire le voyage de retour à vide. D'où, exit.

Cependant, malgré sa bonne mine, la recherche française est de santé précaire. En tout cas, elle n'a pas une constitution qui lui permet de résister longtemps à la médecine de brousse des docteurs Chirac-Raffarin-Lambert-Ferry-Haignéré. Le gâchis de cette année 2003 a déjà provoqué de graves lésions. Prolongé, elles en deviendraient irréversibles.

La conséquence en serait l'impossibilité d'assumer missions qui sont les siennes :

- maintenir dans notre pays un pôle de connaissance et de compétence commensurable au plan international, seule référence qui fasse autorité. C'est un processus dynamique qui implique une vigilance constante, et ne saurait en aucune façon souffrir de relâchement; tout cela allant tellement vite de nos jours. Est-il besoin enfin de souligner que la recherche est l'une des composantes essentielles de ce qui constitue un pays développé;

- contribuer, à la place qui est la sienne, à la solution des problèmes posés par notre société. Et la ne manque pas, tant au plan social, culturel qu'économique;

- constituer un pilier de soutien de l'université, gage d'une transmission des savoirs au plus haut niveau, en permanence actualisés et, partant, seuls à même d'être opératoires.

- participer, par les savoirs, à l'irrigation de l'ensemble du tissu social, à la promotion d'un haut « niveau intellectuel » de notre pays, garantie de son efficacité et de son rayonnement. C'est la condition d'un débat serein et éclairé sur les grands enjeux de société.

On pourrait sans aucun doute y adjoindre d'autres missions mais, si celles-ci étaient déjà convenablement remplies, on en éprouverait un certain soulagement.

### Environnement international

L'innovation est devenue une des armes les plus performantes de la « guerre économique mondiale ». Sur ce plan, le Japon et les États-Unis, surtout, disposent d'un arsenal écrasant, et ce dans tous les domaines :

- sciences de la matière : avec d'immenses entreprises dont certaines ne sont qu'innovation – électronique, ordinateurs, logiciels, communication, armement...

- sciences de la vie : avec la capacité pour des trusts tentaculaires d'imposer planétairement leurs conceptions et leurs méthodes – concernant les OGM, la brevetabilité du vivant, la santé...

- sciences de l'univers : où – malgré les déboires récents de la Nasa – l'investissement novateur est considérable, avec des répercussions sur les lanceurs, les satellites et tous moyens d'observation et d'étude de la planète et de l'univers (y compris militaires);

- sciences de l'homme et de la société : avec un lourd investissement intellectuel et financier – en particulier dans la communication –, appuyé par des écoles de pensée

prospères : Huntington, Fukuyama, les idéologues « bushiens » de l'hyper libéralisme – pour ne mentionner que les plus médiatisés – disposent, ou ont disposé, de moyens considérables. Il ne peut être question d'adopter une attitude méprisante visant à réduire la pensée américaine à une consternante entreprise de justification de la domination. Force est de constater que les scientifiques américains sont en effet très actifs dans de nombreux domaines : sociologie, ethnologie, économie, histoire, philosophie... (on pourrait ajouter la littérature, le cinéma, l'art...). La conséquence en est multiforme : très haut « niveau culturel », puissante force de pénétration de l'*american way of life* (modèle incontournable pour la formation d'une multitude d'étudiants étrangers), prééminence écrasante de l'anglais... avec des retombées, parfois indirectes, mais toujours palpables. Le nerf de la guerre est aisé à identifier : les investissements financiers – dans tous les domaines – sont pharaoniques. Aucune comparaison avec la prudente modération de nos pays européens. À côté de cela, que pèsent les déclarations du couple Chirac-Raffarin concernant la recherche « enjeu national » et autres propos de fin de banquet ? C'est pourtant là que le bât blesse.

### Recherche publique, recherche de développement

Plutôt que de se pencher sérieusement sur ce problème, on préfère souvent imputer notre piétinement aux « structures ». Que de balivernes entendues sur ce thème : pesanteurs, fonctionnarisation, corporatisme, etc. Et des penseurs en vogue d'avancer leur inestimable contribution, en substance :

- se rendre aux États-Unis, en admirer les structures et sans délai en congeler les modèles pour les importer en containers réfrigérés;

- de retour, les réchauffer et les servir, sans même accommoder l'assaisonnement.

>>>

>>>

Une inestimable contribution qui consiste à réduire la pensée à ce que les recettes surgelées après micro-ondes sont à la grande cuisine. Car il ne vient jamais à l'esprit de ces experts en import-export, en effet, que ces structures sont le résultat d'une longue évolution ayant une profondeur historique, politique, sociale, culturelle et spécifique aux États-Unis. Et ce qui n'est jamais intégré, en outre, c'est qu'elles sont soutenues par un financement conséquent. Rappelons qu'ici même, Mendès-France d'abord puis surtout De Gaulle avaient su porter l'effort de recherche de notre pays à un niveau plus qu'estimable en s'appuyant sur des structures publiques. Et c'est dans ce cadre que nous avons pu maintenir un potentiel de recherche pour l'essentiel en phase. Voilà notre tradition et nos acquis sur lesquels il faut s'appuyer pour aller de l'avant. L'« argument » avancé pour justifier la platitude du plagiat des États-Unis est qu'il convient de remédier aux « lourdeurs bureaucratiques ». Si lourdeur bureaucratique il y a, à qui convient-il d'appliquer la formule ?

À la France des laboratoires ou à celle des ministères ? D'autant que la lourdeur bureaucratique des structures de type « fondation » est des plus pesantes. Il suffit pour le mesurer de s'informer auprès des collègues américains qui y sont confrontés. Aucune structure ne porte en soi de garanties de fonctionnement souple et transparent. Par contre, il est évident que ces pesanteurs génèrent de toutes autres conséquences selon que le financement qu'elles assurent est satisfaisant ou non. Quant à l'indépendance de fondations à la française, on ne peut qu'être dubitatif. Telles qu'on tente de les promouvoir elles seraient assurément indépendantes, mais des seuls chercheurs.

### Problèmes de finances

On en est donc ramené au problème précédent : comment faire en sorte que la recherche non-publique atteigne enfin la dimension qu'elle

devrait avoir depuis longtemps ? Et quelles relations peut-on envisager entre cette recherche et la recherche publique ? C'est là qu'il y a pesant. Le fait que les entreprises n'investissent pas plus dans la recherche relève de problèmes gravement structurels : choix d'un modèle de développement à visée exclusivement financière sans stratégie industrielle (exemple emblématique d'Alstom) ; charges financières – bancaires en particulier – écrasantes pesant sur ces entreprises ; absence de cursus recherche dans la formation des cadres assortie d'un corporatisme assez obtus de grandes écoles ; structures de recherche – là où elles existent – sans aucune autonomie, uniquement en charge de trouver le « mouton à cinq pattes » ; bureaucratie managériale... En résumé, le contraire de ce qui pourrait fonder une croissance saine sur l'intelligence créatrice.

Ce monde n'est certainement pas celui qui nous convient. Mais c'est le seul en fonctionnement. Sans renoncer en quoi que ce soit à le changer, il nous incombe d'essayer dès à présent d'en infléchir les tendances les plus catastrophiques dans tous les domaines, et donc dans la recherche pour ce qui nous concerne. Avançons quelques éléments dans le débat :

■ maintenir et développer le potentiel du secteur public, ce qui va de soi – mais mieux en le disant, c'est le seul qui marche –, comme pôle de stabilité et de référence. D'ailleurs, la place prise par le secteur public en recherche et développement est déjà considérable, comme en témoigne la généralisation de contrats de toutes sortes ; à un point tel que certains laboratoires en font même leur première source de financement. On serait même tentés d'ajouter : heureusement qu'ils sont là pour palier les insuffisances ;

■ développer la formation par la recherche dans les organismes et dans l'université, la rendre même obligatoire : pas de cursus sans

recherche. Et réfléchir en parallèle aux mesures incitatives, voire directives, pour que les étudiants trouvent à mettre leur compétence (acquise sur fonds publics) au service de l'emploi, de la production et de la société ;

■ enfin, il va falloir que le patronat mette la main à la poche ; ce qu'il pratique pour l'instant avec beaucoup trop de parcimonie.

Pourtant, les précédents existent : depuis le financement par contrats, jusqu'aux trop rares structures de recherche compétitives (pour l'essentiel, dans les entreprises publiques ou dans celles, privatisées, qui l'ont un temps été), en passant par les formes souples et adaptatives d'unités mixtes avec CNRS, CEA ou universités pouvant associer une entreprise ou des pôles d'entreprises innovantes mais de tailles modestes. Loin du niais dogmatisme bureaucratique du « tout fondation », les structures à promouvoir sont – et c'est de simple bon sens – fonction du problème à traiter et, donc, à définir au cas par cas entre les acteurs. Cela dépend des disciplines concernées (grosses firmes de l'électronique ou PME innovantes de bio-tec, etc.), de l'état de l'art, de l'existant ;

■ et puis il y a bien sûr les fameuses mesures incitatives. Ici, soyons clairs : quand une entreprise investit avec des avantages financiers consentis par l'État, c'est, pour nous, un financement public. Ainsi, par exemple, si l'on a la part publique du financement de la recherche aux États-Unis on découvre alors qu'elle est bien supérieure aux fameux 1 % et qu'elle est probablement (à étudier en détail) majoritaire, et ce pour le secteur productif. S'agissant des masses financières énormes allouées à la recherche militaire, la contribution des fonds publics est quasi-exclusive.

Alors, entendons-nous encore, il s'agit de tenir la main du patronat pour que, dans son propre intérêt,

>>>

>>>

il investisse plus dans la recherche, rendant ainsi ses entreprises plus innovantes, donc plus compétitives et, au bout du compte, plus rentables... C'est un comble! Toutefois, si certains veulent y voir la faillite d'un système, nous n'aurons pas le cœur de les contredire.

Dans ces conditions, comment pourrait-on justifier à la France citoyenne de cadeaux octroyés sans contrepartie et sans un contrôle sérieux concernant l'utilisation de ces fonds? On l'a vu dans le domaine de l'emploi: des entreprises encaissent les fonds d'aides et... licencient. Personne ne peut souhaiter un pareil gâchis dans la recherche.

Soyons même impertinents: puisque la recherche est reconnue comme enjeu national (Chirac et alliés, ainsi que diverses publications) pourquoi n'adopterait-on pas les méthodes des grandes causes nationales, en favorisant d'un côté ceux qui en deviennent acteurs et en sollicitant fermement de l'autre ceux qui continueraient à s'y soustraire? Taxe professionnelle sur la recherche?

Il faut une intervention politique, mais laquelle? Francis Mer a récemment déclaré que «la recherche publique doit être plus en adéquation avec les besoins du marché». Eh bien, non monsieur le ministre! Si vous aviez déjà été en fonction au paléolithique, notre pays en serait encore à réaliser des gains de productivité sur la taille des silex. Les découvertes scientifiques qui ont puissamment contribué à modeler le monde n'ont jamais été induites par des besoins de marché. Ce résultat est même vrai de secteurs dits appliqués: ce n'est pas le marché qui est à l'origine de l'explosion du téléphone portable, mais l'innovation qui a d'elle-même généré un marché considérable. Alors revoyez vos classiques d'économie, Monsieur le ministre.

Le champ du politique devrait au contraire mettre en cohérence les différents acteurs, impulser un débat

regroupant tous ceux qui ont vocation à intervenir, inciter à des contacts et à des échanges – base d'une coopération dans laquelle chacun, à sa place et avec sa spécificité, pourrait contribuer à combler le retard et à reprendre l'initiative. Cela aurait une autre allure que les greffes de modèles, vouées au rejet, qui ne tiennent aucun compte de nos spécificités, de nos points forts et de la culture de notre pays. Ne perdons pas de vue que, même dans le schéma 1 % - 2 %, ce n'est pas la recherche publique qui a failli mais l'effort de recherche privée. Et qu'à se placer sur les positions du patronat on n'aboutirait qu'à détruire ce qui fonctionne et à couvrir les dérobades et les manœuvres dilatoires empêchant une nécessaire reconversion en profondeur.

Pour reprendre le problème de l'emploi une simple question suffit: qui porte l'entière responsabilité d'un chômage massif et endémique à 10 %, cause essentielle des déséquilibres et des dysfonctionnements de la machine économique (sans oublier les scandaleuses, et honteuses pour notre pays, conséquences humaines)? Alors, dans le domaine de la recherche, s'en remettre aux mêmes, non merci nous avons déjà versé.

### Europe, université

Une seconde dimension du politique porte sur ce qu'on entend par «Espace de recherche européen». D'abord pour constater, à une ou deux Finlande près, que la situation est aussi calamiteuse que chez nous. Et pourtant, les autres pays n'ont pas de pesants organismes de recherche, fonctionnalisés de surcroît. Dans ce domaine, la grande ambition nationale – dont on se prévaut hautement – consisterait à prendre l'initiative (et à donner l'exemple) d'une grande politique de recherche s'appuyant sur une recherche publique forte et structurée, facteur d'entraînement de tous les autres secteurs. La France n'a pas à rougir de sa

recherche publique, et le modèle français peut même être une source d'inspiration pour la cohorte de nouveaux états fraîchement intégrés et en quête d'un modèle de développement. C'est un des problèmes majeurs dont notre syndicat doit s'emparer. Sinon d'autres s'agitent. Notre connaissance commune, Olivier Postel-Vinay par exemple, pousse l'audace intellectuelle jusqu'à proposer des fondations non plus nationales mais européennes. Quelle témérité! À se surmener ainsi, il va finir par s'abîmer la santé. Mais c'est dire qu'il y a urgence.

Une autre implication majeure de la recherche résulte de son rôle dans l'université. La tradition française – et qui donne des résultats – est de disposer de structures de recherche soutenues par les organismes et implantées en territoire universitaire. Mais là aussi, peut mieux faire! Il est plus que temps de définir une haute ambition pour l'université avec:

- des universités de haut niveau, ouvertes à tous, offrant un savoir vivant et performant, dispensé par des enseignants relevant d'équipes prestigieuses, internationalement reconnues pour la qualité de leur enseignement et leur production scientifique;

- des universités capable d'attirer des étudiants du monde entier et contribuant ainsi à promouvoir un modèle de développement équilibré et donc mutuellement profitable. Plutôt qu'une énième réforme – particulièrement toxique cette fois –, c'est sur cette voie qu'il conviendrait de s'engager. Cela suppose volonté politique et choix budgétaires. Mais soyons assurés que, pour parler cuistre, il y aurait «retour sur investissement».

Malheureusement, là encore, nous en sommes loin. C'est encore un point sur lequel nous devons avancer et vite, en liaison avec nos camarades de l'université. ●

## POURQUOI TANT DE HAINE ?

Nous devons susciter une réflexion de fond concernant les véritables enjeux à l'origine de la tempête que traversent le CNRS et les organismes de recherche. Sans esquiver une analyse des débats actuels sur d'autres modèles possibles d'organisation de la recherche.

Par **Bernard VEYSSIÈRE**, membre de la commission administrative du SNCS.

De toutes parts, y compris parfois à l'intérieur du syndicat, on entend force commentaires affirmant que le CNRS et les organismes de recherche seraient « dépassés », « lourds », « inadaptés », « figés », etc., auxquels s'ajoutent des diatribes mensongères sur le fait que la recherche publique « coûterait cher », « serait peu efficace », « source de gaspillage de l'argent public »... À de multiples reprises, le SNCS a prouvé l'inanité de telles affirmations.

### « Évolution nécessaire » ?

Lorsqu'on examine les arguments avancés par les détracteurs de la recherche publique pour mener ces campagnes, ils convergent, *in fine*, vers une affirmation péremptoire : il faudrait en finir avec l'organisation de la recherche telle qu'elle existe en France, pour s'intégrer dans l'Espace européen de la recherche (ERA). Et d'ajouter qu'il faudrait s'incliner, car ce serait une « évolution nécessaire », « inévitable », et, de plus, un « progrès » (!) ; ce soi-disant progrès étant présenté comme une vérité intangible. Ce genre d'assertions devrait-il être accepté sans discussions par les scientifiques que nous sommes ?

Tout le monde peut constater que la politique de la recherche développée par l'Union européenne est une politique :

■ orientée vers les applications industrielles et dont les motivations et les objectifs sont ceux déterminés par les exigences de profit des capitalistes ;

■ qui exige le démantèlement des systèmes de recherche existant dans le cadre des états nationaux et la remise en cause des acquis qui ont permis, tout particulièrement en France, de préserver (partiellement, certes) un développement de la recherche dans lequel la liberté intellectuelle et l'esprit d'initiative des scientifiques jouent un rôle majeur ;

■ qui, sous couvert d'harmonisation, organise la flexibilité, la précarité, privilégie les recherches selon des programmes à court terme, pilotées par une politique de créneaux, et ignore des pans entiers de la science ;

Bien loin d'être un progrès, ce que l'on cherche à nous imposer relève d'une idéologie profondément réactionnaire, dont la justification est la marche à la « mondialisation ». Il suffit de constater les dégâts de cette mondialisation pour émettre les plus grands doutes quant à la pertinence de toutes ces campagnes contre la recherche.

### L'asphyxie financière est un moyen de peser sur les structures

Même dans l'organisation actuelle de la recherche en France, la baisse, constante depuis des années, du poids des crédits « récurrents » dans le budget des laboratoires joue un rôle d'orientation très important sur leur politique scientifique. Ceux-ci doivent émarginer à une multitude de crédits particuliers : part complémentaire, modulable, etc., actions

thématiques, programmes disciplinaires, interdisciplinaires, GDR, actions concertées, contrats de plan... Ainsi, même pour les crédits dit « publics », les laboratoires doivent, de manière habituelle, émarginer à plus de dix sources budgétaires différentes, voire vingt ! Une aberration qui épuise les chercheurs et les directeurs de laboratoire dans de multiples tâches de gestion, mais dont la fonction évidente est de piloter – de manière sauvagement bureaucratique – l'activité scientifique « par le haut » et de réduire la marge d'initiative scientifique des chercheurs.

Face à cette pénurie de moyens (le « soutien de base » des laboratoires) et leur éparpillement, les chercheurs ont depuis des années essayé d'en réduire les conséquences néfastes en pratiquant une gestion « intelligente » de leurs contrats de recherche. Lesquels ont été négociés par les chercheurs eux même : de ce fait, ils en assurent l'exécution pour continuer à mener, à une échelle certes limitée, une progression de leurs travaux basée, autant que possible, sur des considérations de logique scientifique et de durée dans le temps. Bien évidemment, cela les conduit à se considérer « propriétaires » de ces crédits de contrats et à constituer des « réserves financières » en vue de disposer des moyens de procéder aux investissements nécessaires pour atteindre leurs objectifs scientifiques.

C'est pourquoi la diminution brutale des « crédits de base » intervenue en 2003 – moins 35 %, rappelons-le –

>>>



>>>

est non seulement absurde et scientifiquement aberrante, mais apparaît comme un assassinat délibéré de la recherche publique.

La mobilisation unanime de la communauté scientifique, sous des formes multiples (pétitions, motions, grèves, manifestations, réunion plénière du comité national, adresse des sociétés savantes au président de la République, etc.), contre cette situation a contraint partiellement le gouvernement à modérer ses attaques et à annoncer un budget 2004 moins catastrophique. Mais comme l'indique le *SNCS-hebdo* 31-03, on est loin du compte. Et surtout, les informations disponibles à l'heure actuelle indiquent que les orientations budgétaires iraient dans le sens d'un bouleversement du fonctionnement et des structures actuelles de la recherche en France. L'asphyxie financière n'étant pas suffisante pour domestiquer la recherche, il faut la «restructurer».

### Les fondations de recherche sont une arme de guerre contre le CNRS et les EPST

Le soi-disant motif de leur création est qu'elles permettraient de «trouver de l'argent» auprès de «donateurs». Le gouvernement reconnaît ainsi sa volonté de désengagement, et cherche à remplacer sa responsabilité propre par le recours à la charité. La ficelle est grossière: comme si dans les structures actuelles, les chercheurs étaient incapables de négocier des contrats avec les entreprises! Les raisons de fond résident, bien évidemment, ailleurs.

En effet, la recherche publique française a des caractéristiques bien particulières:

- elle comprend un certain nombre d'EPST dont la politique scientifique est nationale, contrairement à celle des universités. Le plus important d'entre eux, le CNRS, a une voca-

tion multidisciplinaire qui lui permet de couvrir tous les champs de la connaissance;

- les personnels ont le statut de la fonction publique d'État, ce qui leur garantit l'indépendance scientifique nécessaire à l'exercice de leur métier, à l'abri des pressions multiples et variées, lesquels cherchent en permanence à orienter à leur profit le travail de recherche;

- les EPST sont dotés de structures qui, loin d'être parfaites, assurent un minimum de démocratie et de transparence dans leur fonctionnement. L'exemple le plus significatif est le Comité national de la recherche scientifique, dont ce n'est pas un hasard s'il est souvent désigné comme le «parlement de la science».

On comprend bien que de telles structures ne peuvent satisfaire ni

>>>

>>>

les libéraux, ni les adeptes de tout poil de « l'Europe des régions ». Même après avoir modifié profondément les mécanismes de financement à l'intérieur même du CNRS et des EPST, et avoir retiré un maximum de prérogatives aux instances scientifiques, il leur faut briser le cadre existant pour arriver à leurs fins. Ainsi, les fondations sont le cadre idéal pour :

- financer des recherches utilitaires dans des créneaux ciblés ;

- se débarrasser du « carcan » des statuts des personnels et instituer des postdocs ou CDD de cinq ans avec, y compris, la mise en place de la rémunération modulable et au mérite ;

- faire passer la prise de décisions concernant l'orientation des recherches et leur évaluation sous le contrôle des « donateurs », c'est-à-dire les intérêts privés, dont la seule motivation est la rentabilité et le profit ;

- faire éclater les laboratoires, qui constituent la structure de base dans laquelle se développent les travaux de recherche, pour leur substituer un fonctionnement par « équipes », beaucoup plus malléables, à durée de vie limitée et regroupées dans de vastes instituts « fédératifs » dirigés de manière bureaucratique. Il ne s'agit donc pas d'une discussion pour « susciter une dynamique nouvelle qui permettrait au CNRS de valoriser la recherche et l'activité des chercheurs, et de répondre pleinement aux attentes de la société, de l'État, des personnels et des partenaires du CNRS » (déclaration de Madame Haigheré, le 31 juillet 2003).

Les actes gouvernementaux et les coupes budgétaires de cette année ont montré la signification réelle des discours patelins du Premier ministre et les sourires charmeurs de notre ministre.

**Ce qui est en cause ce sont les finalités, le rôle et la place de la recherche dans notre société.**



Les chercheurs et le SNCS doivent être convaincus que, lorsqu'ils défendent l'existence des organismes publics de recherche nationaux ainsi que leur statut et celui des personnels qui y sont affectés, lorsqu'ils demandent l'augmentation des crédits récurrents non finalisés, lorsqu'ils revendiquent de redonner toutes leurs prérogatives aux instances scientifiques, ils agissent de façon éminemment progressiste pour le développement de la recherche et le progrès de la société. Le verbiage relatif aux « évolutions inéluctables » ne sert qu'à masquer la réalité de cette politique : il s'agit de détruire les acquis

du système de recherche français (que beaucoup de nos collègues étrangers nous envient) pour mettre en place sous l'égide de l'Union européenne un dispositif de recherche aux finalités utilitaires, dominé par les intérêts privés, éclaté, régi par la flexibilité et la précarité et en proie à tous les groupes de pression régionaux. Cette soi-disant « évolution » est une profonde et grave régression.

Le SNCS doit alerter les chercheurs sur les conséquences des projets en discussion au niveau du gouvernement et préparer la mobilisation pour leur faire échec. ●

## À GÉRARD MÉGIE, PRÉSIDENT DU CNRS

« C'est avec une profonde inquiétude concernant l'avenir du CNRS que je m'adresse à vous, au moment où le conseil d'administration du centre exprime sa grande appréhension, et que se prépare le budget 2004 de la recherche. »

Par **Henri-Édouard AUDIER**, membre du conseil d'administration du CNRS.

« Monsieur le président,

### « Le paiement des crédits 2002 et l'équilibre des finances

« Le gouvernement a dégelé les crédits 2003 après la manifestation du 20 mars, mais il a bloqué 174 millions d'euros (M€) de crédits 2002 que le CNRS n'a, à ce jour, toujours pas perçus. Le CNRS disposait de seulement 200 M€ de contrats des laboratoires comme avance de trésorerie. Le cumul de la baisse du budget 2003, des crédits annulés (30 M€ + 38 M€) et le non-paiement de crédits 2002 produisent plusieurs conséquences. Le CNRS se voit aujourd'hui dans l'obligation de vivre sur les crédits de contrats des laboratoires, qu'il faudra nécessairement leur rendre, pratiquant ainsi une véritable « cavalerie financière ». En l'absence de paiement des crédits 2002, et sauf erreur de calcul, même en utilisant ces contrats, en épuisant le fonds de roulement et en supprimant massivement des investissements, le CNRS ne pourra payer les salaires jusqu'à la fin de l'année.

« Le ministère a déclaré à un syndicat que ces 174 ME seraient versés à la fin de l'année 2003. Ces crédits, remis trop tardivement pour être dépensés en 2003, apparaîtront donc en 2004 comme des reports de crédits publics. Le gouvernement prépare ainsi « sa présentation » du budget 2004, qui rappelle la présentation manipulée du budget 2003. D'une part, il aura

réussi à recycler 174 M€ de crédits de contrats (sur lesquels le CNRS vit actuellement) en subvention d'état. D'autre part, il pourra prétendre que le CNRS « dispose des reports considérables, de 174 M€ sur la subvention de l'état », et, dès lors, qu'on peut donc encore baisser le budget. Le CA ne peut rester passif devant ce blocus financier du CNRS en vue du budget 2004. Nous nous dirigeons vers une grave crise liée au différentiel AP/CP

### « Les conditions d'une croissance zéro entre début 2002 et fin 2004

« Pour que les choses soient claires, une croissance zéro des CP entre le début 2002 et la fin 2004 suppose de prendre en compte trois facteurs. D'abord, il convient que les CP de 2004 soient au moins égaux aux CP votés en 2002, soit 411,9 M€. De plus, il faut que le CNRS puisse rembourser les emprunts prélevés sur les contrats des laboratoires et reconstituer le fonds de roulement à un niveau légal. Ceci suppose que soient reversées à l'organisme la différence des CP 2002 et de CP votés en 2003 (72 M€), ainsi que les annulations de CP de 2002 (30 M€) et de 2003 (38 M€). Cela porte à 552 M€ le montant minimum des CP de 2004. Enfin, il faut tenir compte de l'inflation, ce qui donne une valeur de 574 M€ pour aboutir à une croissance zéro des CP entre 2002 et 2004.

« Bien entendu, j'aimerais que soit respectée la promesse du président

de la République d'atteindre le taux de 3 % du PIB pour la recherche en 2010, mais cet engagement suppose d'accroître d'environ 10 % le montant précédent.

« S'agissant de l'emploi scientifique, on ne peut continuer à réduire le recrutement de titulaires de la fonction publique d'état et à augmenter le stock de postdocs et de CDD. Il faut, pour le moins, une adéquation minimale du nombre de doctorants et de postdocs avec celui des débouchés pour les doctorants dans le secteur public et le secteur privé. Le seul respect du modeste plan pluriannuel de l'emploi scientifique du précédent gouvernement suppose que soient créés au CNRS les 50 emplois de chercheurs prévus en 2004, qu'on y ajoute les 45 qui auraient dû être créés en 2003, et qu'on restitue les 137 emplois supprimés en 2003. Cela fait au moins 227 créations de chercheurs attendus pour 2004, plus les départs à remplacer. Chiffre un peu inférieur pour les ITA.

### « Le rôle du conseil d'administration doit-il être réduit au vote des dons et legs ?

« La réforme du CNRS de 2001 avait prévu que le conseil d'administration et le conseil scientifique soient dotés de rôles réels, permettant ainsi d'aller vers une certaine autonomie de l'organisme vis-à-vis du pouvoir politique. Or, depuis un an, non seulement aucun compte n'a été tenu des divers souhaits exprimés par le CA en matière de

>>>

montant du budget –y compris la demande concernant le versement immédiat des crédits de 2002. De plus, c'est un excès de pouvoir que recèle la lettre du 16 avril 2003 de Madame la ministre à notre directrice générale. Alors que c'est la prérogative majeure du CA que de répartir le budget après avis du conseil scientifique, la ministre a donné ordre à la direction de maintenir le budget des laboratoires et donc de sacrifier toutes les autres lignes de crédits, notamment celle de l'équipement.

« Cette option, qui vise de la part du ministère à rendre indolore la chute de 34 % des crédits depuis début 2002, n'est pas, à mon avis, la meilleure dans toutes les disciplines. Le sacrifice brutal de l'appareillage mi-lourd, des constructions en région ou de coopérations en France ou dans le monde, entraînera un effet multiplicateur de la baisse des crédits du CNRS, car elle conduira à supprimer ou à différer des opérations financées par plusieurs partenaires.

« Le CA ne peut donc aujourd'hui intervenir ni sur le montant du budget, ni sur sa répartition, ni sur les modes de financement (notre ministre demande que la répartition des crédits s'effectue dans une "logique de projet"). Il ne lui reste, comme seul rôle, que le vote de l'acceptation des dons et legs. Jamais l'absence de démocratie n'aura été poussée jusqu'à cette ultime limite. Jamais la mainmise du pouvoir politique n'aura été aussi puissante.

### « Affaiblir le CNRS pour lui imposer d'en haut une "réforme" »

« Il est à craindre que les difficultés financières du pays ne soient qu'un prétexte; le gouvernement ne continue-t-il pas, par exemple, de batailler à Bruxelles pour la diminution de la TVA appliquée à la restauration, dont le coût correspond au budget de tous les EPST, salaires compris. En fait, l'étranglement budgétaire, la dimi-

nution du potentiel humain, la désorganisation organisée, des critiques souvent non fondées, ainsi que l'interventionnisme systématique du ministère, n'ont qu'un seul but: affaiblir le CNRS, rendre impossible son fonctionnement, discréditer sa direction et ses instances, pour imposer ensuite une « réforme » parachutée et une prise en main totale par le pouvoir politique.

### « Mettre pleinement en œuvre "l'égalité public-privé" »

« Un point sur la carrière des chercheurs figure à l'ordre du jour. Je souhaiterais à ce propos obtenir une information sur les demandes formulées par le CNRS et le ministère concernant la validation pour la retraite des années effectuées avant recrutement, celui-ci étant souvent tardif dans nos professions.

« Le gouvernement ayant érigé en principe "l'égalité public-privé", j'aimerais que les représentants des tutelles nous indiquent quelles mesures il compte prendre pour que cette égalité se manifeste aussi en matière salariale.

« Ainsi, un article récent du *Monde* indiquait que le revenu mensuel (frais déduits) des radiologues, par exemple, était de dix fois environ supérieur à celui d'un CR1. Sans revendiquer cette extrémité regrettable –mais nullement exceptionnelle dans notre pays– des mesures sont à prendre d'urgence pour revaloriser nos métiers, afin d'enrayer le processus de désaffection qui touche les filières conduisant aux activités d'enseignement supérieur et de recherche.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. » ●

BI n°463 septembre 2003

ISSN 0755 2874

N° de CP 1019 D/73

**Bulletin d'information  
(BI)  
du  
Syndicat national  
des chercheurs scientifiques  
(SNCS-FSU)**

1, place Aristide-Briand,  
92195 Meudon Cedex.  
Téléphone: 01 45 07 58 70.  
Télécopie: 01 45 07 58 51.

[www.cnrs-bellevue.fr/~sncs](http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs)

**Directeur de la publication**

Jacques Fossey

**Directeur de la rédaction**

Marco Diani

**Comité de rédaction**

Bureau national du SNCS-FSU

**Secrétaire général de rédaction**

Georges Prieto

**Secrétaire de rédaction**

Laurent Lefèvre

**Rédacteur-graphiste**

Stéphane Bouchard

**Impression**

AJC Communication

**Routage**

Corus

# Prise de position du conseil d'administration du CNRS

Le 26 juin 2003, le conseil d'administration du CNRS a approuvé le rapport d'activité de la directrice générale concernant la gestion scientifique, administrative et financière du centre au cours de l'année 2002, et les comptes de l'exercice 2002. Il a notamment pris acte des efforts importants réalisés par la direction du CNRS pour, conformément aux souhaits exprimés par les tutelles, réduire le solde financier non engagé à la fin de l'année 2002 (en baisse de 37 % par rapport à décembre 2000) et pratiquer une politique de pleine occupation des postes (engagement de 99,89 % des crédits ouverts).

**Le conseil d'administration a également examiné la situation financière de l'organisme en juin 2003. Tout en se félicitant de la levée des mesures de réserve de précaution et d'innovation intervenue en avril 2003, il souhaite exprimer ses très grandes inquiétudes devant la situation actuelle liée à :**

- l'important différentiel entre autorisations de programme, mises en place dans les laboratoires conformément aux instructions ministérielles, et crédits de paiement, différentiel considérablement aggravé par la non disponibilité des subventions des troisième et quatrième trimestres de l'année 2002 ;
- une tension sur les dépenses ordinaires du fait de la politique de pleine occupation des postes conduite en 2001 et 2002 pour optimiser les moyens mis à la disposition du centre.

**Par ailleurs, le conseil d'administration du CNRS partage pleinement :**

- l'opinion, exprimée dans le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche d'avril 2003, considérant que la qualité et la compétitivité de la recherche française sont en jeu ;
- la conclusion, dans ce même rapport, jugeant que l'importance des crédits annulés sur 2002 et reportés sur 2003 justifie que la plus grande partie soit effectivement disponible en 2003, faute de quoi d'importantes difficultés de paiement interviendraient au cours du dernier trimestre 2003 ;

**De ce fait, il réitère avec force les demandes qu'il avait déjà formulées en mars 2003, et dont son président s'était fait l'interprète auprès de Madame la ministre de la Recherche et des Nouvelles technologies :**

- absolue nécessité du versement des 170 millions d'euros des subventions de l'État correspondant aux troisième et quatrième trimestres 2002, afin de maintenir les moyens et l'autonomie du centre, et d'éviter de devoir procéder, à court terme, à une remontée d'autorisations de programme des laboratoires,
- souhaite que le budget 2004 du CNRS, actuellement en cours de négociation, permette de rétablir les moyens financiers du centre et, au-delà, de placer la recherche française, tant en termes d'emplois que de moyens financiers, à un niveau compatible avec les ambitions affichées par le gouvernement.

Ces conditions constituent une première étape indispensable pour le rétablissement de la confiance de la communauté scientifique, la relance d'une puissante dynamique pour la recherche –nécessairement placée dans une vision à long terme–, et l'initiation des réformes indispensables dans un secteur essentiel pour l'activité économique de la France et de l'Europe, et pour leur place dans le monde.

| Grade | Échelon | Indice | Cotis. (€) |
|-------|---------|--------|------------|
| CR2   | 01      | 453    | 96         |
|       | 02      | 460    | 99         |
|       | 03      | 489    | 105        |
|       | 04      | 517    | 111        |
|       | 05      | 544    | 117        |
|       | 06      | 563    | 120        |
| CR1   | 01      | 475    | 102        |
|       | 02      | 504    | 108        |
|       | 03      | 563    | 120        |
|       | 04      | 622    | 132        |
|       | 05      | 672    | 144        |
|       | 06      | 718    | 153        |
|       | 07      | 748    | 159        |
|       | 08      | 782    | 165        |
|       | 09      | 820    | 174        |
| DR2   | 01      | 657    | 138        |
|       | 02      | 695    | 147        |
|       | 03      | 733    | 156        |
|       | 04      | 775    | 165        |
|       | 05      | 820    | 174        |
|       | 6A1     | 880    | 186        |
|       | 6A2     | 915    | 195        |
| 6A3   | 962     | 204    |            |
| DR1   | 01      | 820    | 174        |
|       | 2B1     | 962    | 204        |
|       | 2B2     | 1003   | 213        |
|       | 2B3     | 1057   | 222        |
|       | 3C1     | 1114   | 234        |
|       | 3C2     | 1138   | 240        |
| 3C3   | 1163    | 246    |            |
| DR0   | 1D1     | 1163   | 246        |
|       | 1D2     | 1216   | 258        |
|       | 1D3/2E1 | 1269   | 267        |
|       | 2E2     | 1319   | 279        |
| AI    | 01      | 337    | 72         |
|       | 02      | 352    | 75         |
|       | 03      | 370    | 78         |
|       | 04      | 386    | 84         |
|       | 05      | 403    | 87         |
|       | 06      | 422    | 90         |
|       | 07      | 439    | 93         |
|       | 08      | 456    | 96         |
|       | 09      | 473    | 102        |
|       | 10      | 489    | 105        |
|       | 11      | 504    | 108        |
|       | 12      | 521    | 111        |
|       | 13      | 537    | 114        |
|       | 14      | 550    | 117        |
| IE2   | 01      | 369    | 78         |
|       | 02      | 385    | 81         |
|       | 03      | 404    | 87         |
|       | 04      | 425    | 90         |
|       | 05      | 447    | 96         |
|       | 06      | 466    | 99         |
|       | 07      | 491    | 105        |
|       | 08      | 509    | 108        |
|       | 09      | 535    | 114        |
|       | 10      | 560    | 120        |
|       | 11      | 573    | 123        |
|       | 12      | 596    | 126        |
|       | 13      | 618    | 132        |
| IE1   | 01      | 554    | 117        |
|       | 02      | 581    | 123        |
|       | 03      | 611    | 129        |
|       | 04      | 641    | 135        |
|       | 05      | 672    | 144        |
| IE0   | 01      | 695    | 147        |
|       | 02      | 728    | 153        |
|       | 03      | 759    | 162        |
|       | 04      | 782    | 165        |
| IR2   | 01      | 411    | 87         |
|       | 02      | 436    | 93         |
|       | 03      | 463    | 99         |
|       | 04      | 491    | 105        |
|       | 05      | 513    | 108        |
|       | 06      | 549    | 117        |
|       | 07      | 581    | 123        |
|       | 08      | 618    | 132        |
|       | 09      | 657    | 138        |
|       | 10      | 685    | 144        |
|       | 11      | 712    | 150        |
| IR1   | 01      | 581    | 123        |
|       | 02      | 657    | 138        |
|       | 03      | 733    | 156        |
|       | 04      | 782    | 165        |
| IR0   | 01      | 657    | 138        |
|       | 02      | 733    | 156        |
|       | 03      | 820    | 174        |
|       | EA1     | 880    | 186        |
|       | EA2     | 915    | 195        |
|       | EA3     | 962    | 204        |
| EA4   | 1003    | 213    |            |

# Cotisations

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

Adresse personnelle : .....

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire  à votre domicile

EPST :  CEMAGREF  CNRS  INED

INRA  INRETS  INRIA

INSERM  IRD  LCPC

EPIC (précisez) : .....

Autre organisme (précisez) : .....

Délégation régionale : .....

Administration déléguée : .....

Section scientifique du Comité national : .....

Commission Scientifique Spécialisée : .....

Grade : .....

Echelon : .....

Indice : .....

Section locale SNCS : .....

ADHÉSION  RENOUVELLEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

**Prélèvement** automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

• **Auprès du trésorier** de la section locale

• **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr – Tél. : 01 45 07 58 63

# Abonnement annuel

Individuel (40€)

Institutionnel (80€)

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse professionnelle : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

Adresse personnelle : .....

# Non aux entretiens obligatoires au retour d'évaluation

Par Patrick MONFORT, membre du bureau national du SNCS.

« Le SNCS dénonce la décision de la direction générale du CNRS concernant les rapports d'évaluation des chercheurs. Dorénavant, ces rapports rédigés par les sections du Comité national (CN) seront envoyés par les directions scientifiques des départements aux directeurs d'unité. Ces derniers les transmettront aux chercheurs dans le cadre d'un entretien obligatoire, sur la base d'un guide élaboré par la direction. Cet entretien serait finalisé par un relevé de conclusion signé par le directeur et le chercheur.

« Jusqu'à présent, les sections du CN ont envoyé les rapports aux chercheurs et, pour certaines d'entre elles, une copie de ces rapports aux directeurs d'unité. Les sections peuvent décider d'envoyer les copies des rapports aux directeurs d'unité, cette décision devant être discutée et prise par les sections elles-mêmes.

« Le SNCS considère que des discussions régulières entre chercheurs, mais aussi enseignants-chercheurs, et directeurs d'unité sont des procédures normales de fonctionnement des laboratoires de recherche qui devraient exister dans tous les laboratoires. Par contre, il dénonce une procédure hiérarchique obligatoire

qui ne peut que conduire dans certaines situations mandarinales à des tensions internes qui seront dommageables pour le bon fonctionnement des unités de recherche.

« Cette procédure, qui s'accompagne aussi d'un contrat signé entre le directeur de l'unité et la direction scientifique du département dont il relève, renforce le pilotage de la recherche. Or, le projet d'unité a été élaboré et accepté par les personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA/IATOS) qui ont décidé d'être ensemble sur la base d'un programme scientifique évaluée par le Comité d'évaluation de l'unité et par les sections du CN. Un contrat d'objectif entre le directeur de l'unité et la direction scientifique remet en cause le projet librement élaboré par l'ensemble du laboratoire.

« Ces procédures hiérarchiques vont à l'encontre du statut des chercheurs dans un système d'organisme public de la recherche. Elles conduisent à un pilotage extrême de la recherche jusqu'au niveau des acteurs dans les laboratoires. Elles révèlent leur réelle finalité, qui est le contrat d'objectif du type fonctionnement des cadres dans les entreprises privées, décrit dans le CAP (Contrat d'action pluriannuel) du CNRS.

Ces procédures veulent laisser accroire, une fois de plus, qu'on peut programmer la recherche et ses résultats.

« Le SNCS rappelle que de tels entretiens chercheurs/directeur d'unité conclus par un document signé ne sont en rien obligatoires, car ils ne sont pas inscrits dans le décret qui régit le statut des chercheurs. Le décret (N°83-1260 du 30/12/1983 modifié) stipule que les chercheurs sont tenus de présenter tous les deux ans un rapport et chaque année une fiche décrivant le suivi de leurs activités. Les chercheurs font l'objet tous les deux ans d'une appréciation écrite formulée par les instances d'évaluation au vu du rapport et des fiches annuelles d'activité.

« Le SNCS s'engage à intervenir à tous les niveaux de l'établissement, et appelle les directeurs d'unité à ne pas appliquer ces procédures d'entretien formalisées par la direction générale du CNRS avec leurs chercheurs. Il appelle les chercheurs à refuser de tels entretiens, à ne signer aucun document concernant de tels entretiens avec leur directeur d'unité, et à refuser par une pétition collective au sein de leur laboratoire la mise en place de tels contrats d'objectif. » ●